



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Mardi 12 janvier 2016

### 3,05 %\* pour le taux du fonds garanti en euros du contrat Afer 2015

### Victoire pour l'Afer qui obtient l'abrogation de la doctrine «Prorior Baquet»

**Le Président de l'Afer, Gérard Bekerman, vient d'obtenir l'abrogation de la doctrine « Prorior Baquet », une victoire pour l'assurance vie et pour l'Afer. Il a également annoncé ce jour que le taux de rendement net\* du fonds garanti du contrat Afer pour 2015 s'élève à 3,05 %\*. Ce taux se situe dans la moyenne haute du marché.**

■ **L'Afer obtient l'abrogation de la doctrine « Prorior-Baquet ».** L'Afer vient de remporter un important combat pour l'assurance vie : l'abrogation de la doctrine dite « Prorior Baquet ». Ainsi, en cas de décès du conjoint souscripteur d'un contrat d'assurance vie abondé par les fonds communs d'un couple, au bénéfice de son ou sa conjoint(e), la moitié de la valeur de ce contrat ne sera plus soumise aux droits de succession.

Cette décision, prise par Michel Sapin, ministre de l'Economie et des finances, fait suite à la remise du *Pacte de l'épargne et de l'assurance vie* par le président de l'Afer au Président de la République, et à l'engagement pris en ce sens par celui-ci aux Assises que l'Afer a tenues en octobre 2015.

*« Je salue cette décision capitale pour l'assurance vie. L'Afer s'est mobilisée depuis plusieurs mois sur ce dossier ; elle est aujourd'hui entendue et je m'en réjouis. C'est une bonne décision pour les adhérents de l'Afer, pour les épargnants, pour nos PME, pour l'emploi et pour une France prospère »* a déclaré Gérard Bekerman, Président de l'Afer dans un message adressé à Michel Sapin.

■ **L'Association a également annoncé les résultats de son contrat Afer. Le Fonds Garanti en euros du contrat Afer a rapporté, pour 2015, 3,05 % net de frais de gestion, avant prélèvements sociaux et avant dotation de 62 millions d'euros à la Provision pour Participation aux Excédents (PPE).** L'ensemble des unités de compte du contrat Afer a dégagé des résultats positifs en 2015.

*« Ce taux, servi à tous les adhérents de l'Afer, quel que soit le montant de leur épargne ou leur date d'adhésion, offre un bon niveau de rendement réel dans un contexte économique et financier actuel. Il s'inscrit dans la sécurité et la solidité de la rémunération de leur épargne.*





*La diversification, au cœur de notre action, permet quant à elle d'offrir à nos adhérents les meilleures opportunités de rendement dans le temps. » a déclaré Gérard Bekerman, Président de l'Afer.*

■ **En 2015, l'Afer a confirmé sa vitalité avec :**

- 18 000 nouveaux adhérents (soit une augmentation de 5,8%) dont près de 30 % sur les recommandations d'adhérents de l'Afer. Ces nouveaux adhérents sont en moyenne âgés de 40 ans. En 2015, l'Afer compte 720 000 adhérents.
- 50 milliards € d'encours gérés, dont plus de 8,2 milliards € sur les supports en unités de compte
- Plus de 2,5 milliards € de collecte brute, contre 2,2 milliards € en 2014

■ **En 2016, l'Afer fête ses 40 ans.** Créée le 16 juin 1976 sur un modèle associatif unique, l'Afer a révolutionné l'assurance vie en inscrivant son action dans la liberté, la transparence et la maîtrise des coûts au profit de ses adhérents. Pour célébrer cet anniversaire, après plusieurs années en région, l'assemblée générale de l'Afer se tiendra à Paris, 40 ans jour pour jour après la naissance de l'association.

*« L'Afer est à l'origine du modèle qui a fondé l'assurance vie contemporaine. Elle fêtera le 16 juin prochain son 40ème anniversaire. 40 ans de croissance exceptionnelle : nous étions 100 adhérents à l'origine, nous sommes 720 000 adhérents aujourd'hui, 40 ans de rendements performants dans la sécurité, 40 ans de combat pour défendre les intérêts des épargnants. Une nouvelle étape s'ouvre, avec la volonté de servir nos adhérents, et d'agir au plus près de leurs besoins, car l'épargne du 21<sup>ème</sup> siècle sera associative » a précisé Gérard Bekerman, Président de l'Afer.*

*\*Net de frais de gestion du contrat d'assurance vie Afer et hors prélèvements sociaux. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

Plus d'informations sur les résultats du contrat d'assurance vie multisupport Afer sur  
[www.afer.asso.fr](http://www.afer.asso.fr)

*Rejoignez notre famille*

